

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE

Séance du 14 Mai 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	14
Pouvoir	00
Votants	14
Pour	00
Abstentions	00

Date de la convocation
07/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre
le 14 Mai à 20 H 00
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.
Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan, ROSTAING Marc, SERREE Stéphane, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.
Secrétaire de séance : DUMOULIN Patrick

N° 2024-28

OBJET : Vente bâtiment communal au 10 Grande Rue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de vente du bâtiment communal sis 10 Grande Rue sous les références cadastrales AB 563 et AB 560,

Considérant que ledit immeuble dépend du domaine privé de la commune,

Considérant la proposition faite par Mme FROMAIN Lilou et M. BERTHOLD MENDOZZA Fabien d'acquérir ce bien au prix de de 52 000 € (soit 47 000 € net vendeur),

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte la vente des parcelles AB 563 et AB 560 entre la Commune et Mme FROMAIN Lilou et M. BERTHOLD MENDOZZA Fabien dans les conditions prévues dans la présente délibération,
- Charge l'Office Notarial d'Hauterives pour établir l'acte notarié,
- Mandate Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au présent dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre,
le 18/05/2024

Le Maire,
Agnès GENTHON

